



więcej / niż standard

Certificat d'assurance

du titulaire de la Carte Euro 26 Polska Sport

La Compagnie d'assurances et de réassurances AXA S.A. atteste que, en vertu du Contrat général n° 11282, conclu entre la Compagnie d'assurances et de réassurances AXA S.A. ayant son siège à Varsovie, rue Chłodna 51, et Polskie Stowarzyszenie Projektów Młodzieżowych (en fr. Association polonaise de projets de jeunesse) ayant son siège à Gdańsk, rue Długi Targ 11/12, l'assurance couvre les titulaires des Cartes Euro 26 Polska Sport (à l'exception des sports pratiqués en amateur tels que: ski, snowboard, surf, planche à voile, kitesurf, toutes activités de team building, sports à risques, sports extrêmes, activités sportives professionnelles) selon la ventilation suivante:

Étendue de l'assurance	Somme assurée et limites de responsabilité
Invalidité permanente suite à un accident	15 000 PLN
Décès suite à un accident	7 500 PLN
Invalidité suite à un accident	15 000 PLN
Hospitalisation de l'Assuré suite à un accident	80 PLN jusqu'à 7 jours; 160 PLN au-delà de 7 jours;
Remboursement des frais d'achat de prothèses et de fournitures	2 500 PLN
Responsabilité civile dans la vie privée	80 000 PLN
Responsabilité civile sports	10 000 PLN

Maciej Szwarc

Président directeur général

Adam Dwulecki

Membre
du Conseil d'administration